



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°25.01.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12 mars 2025
Date d'affichage : 12 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le dix-neuf mars à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE, Maire,*

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEs, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Jean-Claude VINATIER.

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Muriel FINE ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO

Nathalie FORM a été élue secrétaire de séance.

Objet : Tableau des effectifs au 1^{er} avril 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de créer deux postes conformément au tableau annuel des avancements de grade (arrêté n°25.01.22 en date du 28 janvier 2025), et de supprimer le poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe suite à la fin de détachement de la responsable des finances, de la comptabilité et de la paie ;

Vu les articles L. 2121-29, L. 2313-1, R.2313-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 ;

AR Prefecture

005-210501615-20250319-250117-DE
Reçu le 01/04/2025

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} avril 2025.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les modifications du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Cadres d'emplois et grades supprimés	Cadres d'emplois et grades créés	Catégorie	Durée hebdomadaire des Cadres d'emplois créés
Cadre d'emplois administratif			
(1) Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe		B	
(1) Rédacteur territorial		B	
	(1) Rédacteur principal de 2e classe	B	TC
Cadre d'emplois des services techniques			
(1) Agent de maîtrise		C	
	(1) Agent de maîtrise principal	C	TC

Le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} avril 2025 est arrêté comme suit :

1 - EMPLOI FONCTIONNEL			
Cat	Libellé du grades	Nombre d'agents	Temps de travail
Cat A	Directeur Général des Services	1	TC
2 - EMPLOIS PERMANENTS			
Services administratifs			
Cat	Libellé du grades	Nombre d'agents	Temps de travail
Cat A	Attaché principal	1	TC
	Attaché	2	TC
Cat B	Rédacteur Principal de 1ère classe B 3	1	TC
	Rédacteur Principal de 2ème classe B 2	2	TC
	Rédacteurs B 1	2	TC
Cat C	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe C 3	3	TC
	Adjoints administratifs C 1	3	TC
Total		15	
Service animation – culture- patrimoine :			
Cat A	Bibliothécaire	1	TC
Cat B	Animateur	1	TC
Cat C	Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe C 2	1	TC
Total		3	

AR Prefecture

005-210501615-20250319-250117-DE
Reçu le 01/04/2025

Entretien

Cat C	Adjoint technique C 1	1	TNC
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe C 2	1	TC
	Adjoint technique C1	1	TC
Total		3	
Police Municipale			
Cat B	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1	TC
	Chef de service de police municipale	1	TC
Total		2	
Services techniques			
Cat A	Ingénieur territorial	1	TC
Cat B	Rédacteur Principal de 1ère classe B 3	1	TC
Cat C	Agents de maîtrise principaux	5	TC
	Adjoints techniques principaux de 1ère classe C 3	4	TC
	Adjoints techniques principaux de 2ème classe C 2	1	TC
	Adjoints techniques C 1	3	TC
Total		15	
Sport			
Cat C	Adjoints techniques principal 2 ^{ème} classe C 2	1	TNC
	Adjoint technique C 1	1	TNC
Total		2	
Services scolaires			
Cat C	ATSEM principal de 1ère classe C 3	1	TC
Total		1	
Total emplois permanents		41	
2 - EMPLOIS NON PERMANENTS			
Emplois saisonniers (article L 332-23-2°)			
Cat B	Piscine : - Chef de bassin	1	TC
Cat C	- Maître-Nageur Sauveteur	3	TC
	- Caissières	4	TNC/TC
	Agents de Surveillance de la Voie Publique	3	TC
	Culture - Patrimoine (Musée Eté et Hiver)	1	TNC
	Services techniques : adjoints techniques	10	TC/TNC
Remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel (L 332-13)			
Cat C	Mairie : adjoint administratif	1	TC
Accroissement temporaire d'activité (article L 332-23-1°)			
Cat C	Adjoint administratif	1	TNC
	Adjoint technique	1	TNC
Total		25	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **APPROUVE** les modifications proposées ;
- **ARRETE** le tableau des effectifs tel que ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires en ce sens.

Fait et délibéré en séance le 19 mars 2025.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Nathalie FORM